



**CHSCT**

Au  
Président du SDIS 59  
18 rue de pas – CS 20068  
59000 Lille. Cedex

A Douai le 16 Novembre 2017

Copies : Monsieur HOUSSIN le président du CHSCT/ DD

Objet : Rapport final CNRACL(IMPACT ET PRÉVENTION DES RISQUES RELATIFS AUX FUMÉES D'INCENDIE CHEZ LES SP) de MARS 2017

Monsieur Le Président,

Il nous paraît utile de vous rappeler que la matérialisation préalable du risque par exposition des fumées et notamment de l'amiante a été établie lors des échanges et du vote du CHSCT exceptionnel du 7 NOVEMBRE 2017 .

Si le groupement santé et sécurité en service du SDIS 59 peut ,effectivement ,œuvrer sur les conditions d'application des préconisations du rapport CNRACL (IMPACT ET PRÉVENTION DES RISQUES RELATIFS AUX FUMÉES D'INCENDIE CHEZ LES SP) de MARS 2017, il n'en demeure pas moins obligatoire de respecter les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons de prendre les mesures immédiates suivantes :

- une attestation d'exposition à l'amiante pour l'ensemble des SPP,SPV,PATS.  
(collective)
- l'application de l' Arrêté du 6 Décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 Février 1995 pris en application de l'article D .461-25 du code de la sécurité sociale fixant le modèle type d'attestation d'exposition et les modalités d'examen dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes .
- la mise aux normes des procédures opérationnelles aux risques agents CMR  
def CMR : CANCÉROGÈNE,MUTAGÈNE,REPRO-TOXIQUE.
- considérer tous les incendies bâtimentaires comme sources d'exposition à l'amiante.
- la mise en place d'un véhicule logistique lors des incendies en appliquant par défaut la norme des travailleurs exposés à l'amiante DÉCRET 639-2012 du 04 MAI 2012 .

En cas de refus de vous mettre en conformité avec la législation existante et de répondre à vos obligations de sécurité( ART L 4121-1du code du travail),nous nous réservons le droit de toutes procédures utiles.

Dans l' attente d' une réponse positive et rapide ,nous vous prions d'agr er, Mr le Pr sident, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les membres CHSCT CGT

Fran ois MASSIN  
Secr taire du CHSCT



David MIRLAND  
Membre CHSCT



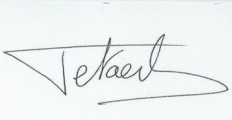
Maroine FATHALLA  
Membre CHSCT



Guillaume Piwon  
Membre CHSCT



Hugues TETAERT  
Membre CHSCT



Angelo CARLUCCI  
Membre CHSCT



Jonathan VERO  
Membre CHSCT



Jeremy DOURS  
Membre CHSCT

